Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_043-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_043

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt , le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Environnement

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Programme PIDAF 2020 - Demande d'aides Région & Département

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Anne-Marie COLOMBANI, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Daniel MARIA pouvoir à Hugues MARTIN, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES pouvoir à Alain PARLANTI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Stéphan CERET, Bernard CHARDES, Sylvie FAYE, Jean-Pierre MOMBAZET, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christine PREMOSELLI

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard CHILINI

Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_043-DE

Dans le cadre de sa compétence « mise en œuvre et suivi des opérations liées au Plan Intercommunal de Défense et d'Aménagement de la Forêt (PIDAF) », Dracénie Provence Verdon agglomération prévoit, comme chaque année, de réaliser des études préalables à l'exécution des travaux de DFCI, pouvant bénéficier d'une aide du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil départemental du Var.

Ce programme d'études a été présenté, pour validation, devant la commission espaces naturels, forêts et prévention des risques le 18 février 2020. Ces opérations concernent la mise en place de servitudes destinées à sécuriser les ouvrages DFCI ainsi qu'à la réalisation d'études environnementales et techniques.

Opération	Communes	N° de piste	Action	Linéaire	Total HT
1	**AMPUS**	K46	Servitude	2 300 ml	**9 900 €**
2	**AMPUS**	K39 / K80	Servitude	2 000 ml	**9 000 €**
3	**CALLAS**	G522	Études	400 ml	**38 000 €**
4	**DRAGUIGNAN**	I85 / I850	Servitude	1 800 ml	**8 400 €**
5	**LA MOTTE**	M6 / M7	Servitude	3 700 ml	**14 100 €**
6	**VIDAUBAN**	E77 (E381)	Servitude	1 100 ml	**6 300 €**
7	**VIDAUBAN**	E202 (E22)	Études	2 570 ml	**54 000 €**
				13,9 km	**139 700 €**

L'ensemble de ce programme respecte le « Guide des équipements de défense de la forêt contre l'incendie » édité par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

Les ouvrages retenus dans ce programme figurent au PIDAF définis en concertation avec les partenaires techniques et financiers de Dracénie Provence Verdon agglomération et approuvé, par arrêté préfectoral, en date du 19 septembre 2017.

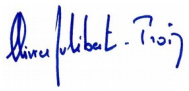
Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_043-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Espaces naturels, forêts et prévention des risques réunie le 18 février 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- solliciter auprès de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département du Var, une aide financière au taux maximum,
- autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette procédure.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/03/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.